

Restons Canadiens-Français.

Monsieur Louis Arnould, un Français qui a vécu quelques années au milieu des Canadiens-français, vient de publier, dans la revue française "Le Correspondant," une étude qui devrait servir de thème de méditation à tous ceux qu'intéresse l'avenir de la race canadienne-française en Amérique.

Malgré quelques légères inexactitudes qui se sont glissées sous sa plume, le savant professeur de littérature a donné une esquisse vigoureuse, précise et franche de l'âme canadienne-française. Observateur subtil, il a beaucoup vu durant son séjour au Canada et il a bien vu. Si sa plume s'est fourvoyée quelque peu sur certaines questions de second ordre, la faute en est plutôt aux farceurs qui l'ont induit en erreur qu'à lui-même.

Ce qu'il importe de relever, dans l'étude de M. Arnould, c'est l'assertion que les influences française, anglaise et américaine se sont amalgamées dans l'âme canadienne-française et que la civilisation américaine livre des assauts terribles aux traditions françaises.

Paroles d'une cruelle vérité! Non pas certes qu'il faille déplorer le fait que l'âme canadienne-française s'est éloignée un peu de l'âme française pour se rapprocher de l'âme anglaise et de l'âme américaine. Jusqu'à présent, notre mentalité comme peuple a subi des pertes légères à cause de notre isolement de la France et a fait des acquisitions précieuses au contact de la froide et pratique race anglaise comme à celui de l'active et bruyante race américaine. Mais, nous en sommes arrivés au moment où ce sont les défauts plutôt que les qualités des races environnantes que nous sommes portés à imiter. Là réside le danger.

Il n'y avait pas de mal pour nous à acquérir le sens démocratique et politique du peuple anglais. Pas de mal non plus à donner faiblement dans le réalisme américain. Cependant, quelle perte immense nous ferions le jour où nous perdriions notre goût du beau et notre idéalisme salubre! Dans quel abîme nous croulerions si, à l'instar de nos voisins du Sud, nous allions mettre au rancart la religion et la morale!

Il ne manquera pas de gens pour taxer M. Arnould de pessimisme. Le péril signalé par lui existe cependant, bel et bien. D'autres observateurs désintéressés l'ont aperçu comme lui. MM. Siegfried, Madelin et Loir ont été tous trois frappés, comme M. Arnould, de

l'invasion pacifique du Canada par les Etats-Unis. Un mélange de dédain, de mépris et de malice frôle légèrement dans la voix du Canadien-français quand il parle des Américains. N'empêche qu'il mette souvent son ambition, à son insu, à imiter ses voisins. Sans se l'avouer, il a foi en leur supériorité. Il les critique; et par une contradiction plaisante et triste il aime à se donner des airs d'Américain, puis à dire, s'il a traversé quelques fois la ligne quarante-cinquième: "Aux Etats-Unis, c'est comme ceci, c'est comme cela!"

Loin de nous la pensée de vouloir nier aux Américains et aux Anglais leurs qualités respectives. Mais nous récusons énergiquement l'affirmation de certains esprits naïfs sur la supériorité des Anglo-saxons ou des Américains. A notre sentiment, les Canadiens-français n'ont rien à envier à aucune autre nationalité, quelle qu'elle soit. Qu'ils sachent être Canadiens-français, comme les Anglais savent être Anglais, comme les Irlandais savent être Irlandais, comme les Américains savent être Américains. Au lieu de copier servilement Anglais et Américains, la race canadienne-française doit à son passé, à ses ancêtres, à sa dignité, de travailler au développement de ses propres qualités.

Pour elle, il s'agit d'une question vitale. Plus elle se laissera envahir par l'américanisme et par le saxonisme, plus elle s'éloignera de ses traditions réconfortantes et pures. Par sa négligence à développer avec soin les traits principaux de son caractère propre, elle verrait s'effacer peu à peu la netteté de sa figure nationale.

Non, non! Cela ne sera pas. L'amour de la religion catholique et de la nationalité française est gravé dans le cœur des Canadiens-français. Ils donneront raison à Honoré Mercier qui a dit que rien ne pourrait leur enlever cet amour.

M. Arnould affirme que les Français ressentent une sorte d'angoisse en voyant la France d'Amérique aux prises avec le terrible adversaire qu'est la puissance assimilatrice des Etats-Unis. Nous sommes plus confiants en l'avenir. Si les Canadiens-français savent concentrer leur énergie dans leurs propres institutions, ils apposeront facilement une digue à l'invasion américaine. Tant qu'ils resteront fidèle à leur religion, il n'y aura rien à craindre. Les peuples qui prient ne meurent pas!

Le danger qui nous menace est connu. Un homme averti en vaut deux.

Nous sommes et nous resterons Canadiens-français!

C. LECLERC.

Bénéfices en Maladie

Indemnité Hebdomadaire

- \$5.00 pour toutes les polices de la caisse C. D.
- \$5.00 pour les polices de \$1.500 et de \$3.000 de la caisse B. C.
- \$2.50 pour les polices de \$750 de la caisse B. C.

Durée de l'indemnité

- 15 semaines au plus, par 12 mois.

Conditions pour recevoir l'indemnité

- 1°—Etre en règle avec la société.
- 2°—Etre incapable de vaquer à ses occupations ordinaires.
- 3°—Faire par écrit une demande de bénéfices au conseil dont le membre relève, ou à l'Exécutif s'il n'y a pas de conseil dans l'endroit.
- 4°—Fournir un certificat de médecin au moins tous les 15 jours.

Observations importantes

- 1°—La maladie d'un membre est supposée dater **seulement** du jour où il en donne avis à la société.
- 2°—Les sept premiers jours qui suivent la demande de bénéfices ne sont **jamais** payables.
- 3°—Un sociétaire **perd** ses droits aux bénéfices pour un temps égal au retard qu'il a apporté à payer ses contributions.
- 4°—Les réclamations de bénéfices faites **après** une maladie ne sont pas valables.

AVIS.

Ottawa, 15 septembre 1909.

Aux membres de l'Union St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 222 et 223 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour d'octobre prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 188 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

Organisateur Félicité

St-Cécile de Whitton, 8 août.—A une assemblée spéciale des officiers et des membres de l'Union St-Joseph du Canada, conseil de Ste-Cécile no 9, tenue en la salle J. G. Beaudoin, le 8 août 1909, il a été proposé par M. Arthur Bouffard, secondé par M. Narcisse Arquin, qu'il soit voté des remerciements à M. F. X. Julien, organisateur de l'Union St-Joseph du Canada, pour services rendus au conseil de Ste-Cécile. (Communiqué.)

CONDOLEANCES

Lefavre, 19 août.—A une séance régulière tenue ici le 1 août, il a été proposé par M. Thivierge, secondé par J. Lacombe: Que le conseil de Lefavre a appris avec douleur la mort de M. Grégoire Hotte, père de son président, et qu'il offre à ce dernier et à sa famille ses sincères condoléances. (Communiqué.)

Québec, 6 sep.—A une assemblée du conseil local St-Sauveur de l'Union St-Joseph du Canada, tenue le 2 septembre courant, il a été admis et déclaré que tous les membres du dit conseil ont appris avec un vif regret la mort de Dame Michaud, épouse de Ant. Picard. Il a été proposé par G. Drolet, secondé par J. B. Dusseault, qu'une résolution de condoléances soit offerte à l'époux et à la famille en deuil et que copie de cette résolution soit transmise au "Prévoyant" pour publication.

A. LABERGE, sec.

Ste-Anne de la Pérade, 15 août.—A une assemblée spéciale des membres de l'Union St-Joseph du Canada, conseil local de Ste-Anne de la Pérade tenue au lieu ordinaire des assemblées le 15 août sous la présidence de M. J. Bt. Savard. Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

Proposé par M. Othon Tessier, secondé par M. J. A. Fréchette: Que ce conseil a appris avec un vif regret la mort de M. B. E. Lahaye, ancien trésorier de notre conseil; que ce conseil désire offrir à l'épouse et à la famille en deuil l'expression de ses plus vives sympathies.

Proposé par M. Alp. Douville, secondé par M. Gédéon Tessier que copies des présentes résolutions soient transmises à l'épouse en deuil et au journal "Le Prévoyant" organe officiel de la société pour publication.

J. Bt. SAVARD. J. A. FRÉCHETTE.
Prés. Sec.-prov.

"Ne faites pas seulement l'aumône, faites la charité." La plume autorisée qui a écrit cette phrase devrait être dans la main de tous les mutualistes.